Chapitre 57

Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles

Considérations générales

Le présent Chapitre couvre les tapis et autres revêtements de sol en matières textiles dont la face en matières textiles se trouve sur le dessus lorsque celui-ci est posé. Il couvre également les articles qui possèdent les caractéristiques de revêtements de sol en matières textiles (par exemple, épaisseur, rigidité et résistance), mais qui sont utilisés à d'autres fins (destinés à être placés contre un mur, sur une table ou un autre meuble, par exemple).

Les tapis visés ci-dessus sont rangés dans le présent Chapitre qu'ils se présentent sous forme de tapis confectionnés (bordés, doublés, munis de franges, assemblés, etc.), par exemple de carpettes (c'est-à-dire de tapis destinés à être placés au milieu du plancher des pièces ou sur un escalier), de passages ou de couloirs, de descentes d'escaliers, de descentes de lits ou de devant de foyers, ou qu'ils soient en rouleaux de longueur indéterminée destinés à être débités par la suite.

Les tapis dont le plancher est imprégné ou revêtu d'un enduit, ainsi que les tapis comportant sur l'envers un tissu ou un nontissé ou encore une feuille ou plaque en caoutchouc ou en matière plastique, alvéolaires, restent compris dans le présent Chapitre.

Sont exclus de ce Chapitre:

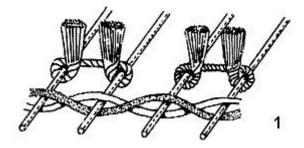
- a) Les thibaudes, sorte de tissus ou de feutres grossiers de protection que l'on place entre le parquet et les tapis (classement d'après la matière constitutive).
- b) Les linoléums et autres revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile (n° 5904).

5701. Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés

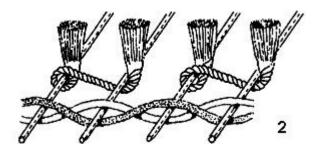
Les tapis en matières textiles à points noués ou enroulés sont constitués par une chaîne de fond tendue et par des fils de poil qui sont soit noués, soit enroulés autour des fils de chaîne en faisant le tour complet de ces fils ou d'une partie d'entre eux et qui sont maintenus en place par des duites de fond (dites fils de toile); ainsi, c'est la façon dont les fils de poil sont noués ou enroulés sur les fils de chaîne qui caractérise ce genre de tapis.

Les noeuds principalement usités sont:

 Le noeud de Ghiordès ou point de Smyrne: le fil de poil est passé sur deux fils de chaîne juxtaposés et les deux extrémités de ce fil de poil sont ramenées entre les deux fils de chaîne de façon à faire le tour de chacun de ceux-ci et à se dresser à la surface du tapis (Fig. 1).

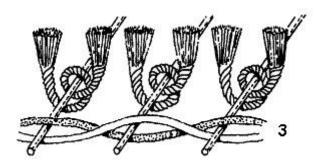


2) Le noeud de Séné (ou de Senneh) ou point de Perse: le fil de poil est enroulé autour d'un fil de chaîne, puis passé sous un fil de chaîne suivant, de manière que ses deux extrémités se dressent à la surface du tapis (Fig. 2).



Le nœud de Ghiordès et le nœud de Séné peuvent être faits en enserrant un groupe de fils de chaîne au lieu, chaque fois, d'un fil de chaîne séparé.

3) Les points enroulés ou noués sur un seul fil de chaîne à la fois: le fil de poil fait un tour et demi autour d'un fil de chaîne et ses deux extrémités se dressent à la surface du tapis (Fig. 3).



Il existe donc sur toute la largeur du tapis une série de tels noeuds ou points juxtaposés, indépendants les uns des autres et masquant le plancher.

Certains tapis à points noués sont obtenus en faisant des noeuds sur un canevas servant de fond.

La plupart des tapis à points noués ou enroulés sont fabriqués à la main aux dimensions d'usage avec des fils de poil colorés différemment pour former un dessin. On peut aussi les fabriquer sur des métiers mécaniques et l'on obtient ainsi des tapis caractérisés, en général, par leurs rangées de points plus réguliers et par leurs lisières parallèles. Les fils de poil sont le plus souvent en laine ou en soie ou parfois en mohair ou en cachemire. Quant au plancher, il est surtout fait de fils de coton, de laine ou de poil ou, pour les tapis mécaniques, de fils de coton, de lin, de chanvre ou de jute.

Les produits de la présente position sont généralement utilisés comme tapis de pied; on peut également les employer comme tapis mural, tapis de table ou pour d'autres usages dans l'ameublement (voir les Considérations générales du présent Chapitre).

Ces tapis restent compris ici lorsqu'ils comportent des franges, rapportées ou non, ou lorsqu'ils ont été achevés de toute autre manière.

Les tapis à la main sont surtout originaires d'Orient (Iran, Turquie, Turkestan, Afghanistan, Pakistan, Chine, Inde) ou du Nord de l'Afrique (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte).

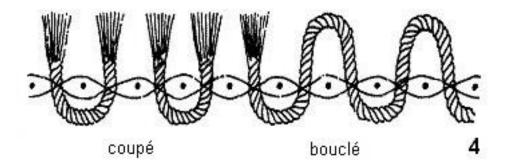
Les tapis (tels que les tapis à la main dits à points passés) dont les fils de poil sont simplement à cheval sur les fils de chaîne, sans faire le tour complet de tout ou partie d'entre eux, relèvent du n° 5702 (voir Fig. 4 et 5 à cette position).

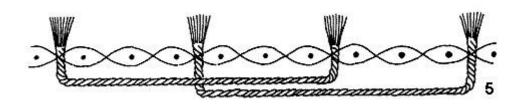
Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak", "Karamanie" et tapis similaires tissés à la main

Parmi les tapis et autres revêtements de sol en matières textiles repris ici on peut citer:

1) Les moquettes et tapis similaires comportant un plancher solide, masqué soit par une surface veloutée, c'est-à-dire un endroit formé par la juxtaposition de poils (ou aigrettes) dressés verticalement, soit par une surface bouclée.

La surface de ces tapis est produite par des fils de chaîne supplémentaires (fils de poil) plus longs que les autres fils de chaîne et formant, durant le tissage, des boucles à l'endroit du tissu, grâce à l'interposition provisoire de tringles métalliques (fers). Lorsque les boucles sont coupées de manière à former le poil, on est en présence de tapis veloutés (Fig. 4); dans cette sorte de tapis, les poils sont simplement à cheval sur les fils de trame; si, au contraire, les boucles sont laissées intactes, les tapis obtenus sont dits bouclés ou épinglés. (Fig. 4 et 5).





Ces tapis peuvent être unis ou comporter des motifs, ces motifs étant tissés sur un métier équipé de dispositifs permettant d'obtenir un dessin à l'aide de deux à cinq fils de couleur différente (métier jacquard, par exemple).

Ils sont également fabriqués en tissant face à face deux tissus qui possèdent une chaîne supplémentaire commune allant de l'un à l'autre. Cette chaîne est coupée par la suite, ce qui permet d'obtenir simultanément deux tapis à surface veloutée. Ces tapis sont couramment appelés Wilton face à face.

Leur partie veloutée ou bouclée est généralement en laine ou en laine et nylon mélangés; elle peut être aussi en coton, en polyamide, acrylique, en viscose ou consister en un mélange de ces fibres. Leur plancher est généralement en coton, en jute ou en polypropylène.

2) Les tapis Axminster. Ce sont des tapis obtenus à la machine dans lesquels des rangées d'aigrettes successives sont insérées dans le sens de la trame au cours du tissage suivant un motif coloré pré-établi.

- 3) Les tapis de chenille. Leur caractéristique principale réside dans le fait que leur surface veloutée est produite par des fils de chenille (fils décrits dans la Note explicative du nº 5606). Ces fils peuvent être employés comme trame supplémentaire, mais ils peuvent aussi être introduits dans le sens de la chaîne morceau par morceau et fixés, par un procédé particulier de tissage, sur le plancher du tapis.
- 4) Les tapis à surface lisse (ni veloutée ni bouclée). Ils se distinguent des tissus des Chapitres 50 à 55 par le fait qu'étant suffisamment lourds et résistants, ils sont manifestement conçus pour recouvrir les parquets.

Certains d'entre eux sont de beaux tapis d'appartements: c'est le cas des tapis Kidderminsters et des tapis dits belges, constitués par des tissus doubles dans lesquels le dessin résulte de l'entrelacement, par intervalles, des fils formant les deux tissus qui les composent. D'autres sont des tissus grossiers, fabriqués notamment avec des fils de poils grossiers ou des ficelles de jute, de coco ou de papier, selon l'armure toile, l'armure sergé ou l'armure chevron. Les tapis grossiers dont la chaîne est constituée par des ficelles de jute, par exemple, et la trame par des rubans découpés dans des chutes de tissus et raccordés en longueur les uns aux autres appartiennent aussi à cette catégorie de tapis.

- 5) Les tapis-brosses et les paillassons. Ces tapis sont essentiellement formés par des touffes rigides, généralement de fibres de coco ou de fibres de sisal, placées à cheval sur les fils de chaîne du plancher. Ils sont fabriqués aux dimensions réduites exigées par leurs usages.
- 6) Les tapis de bain en tissus bouclés du genre éponge ou similaires.

Il est à noter que certains tapis sont obtenus d'une manière analogue à une grande quantité de velours, peluches ou tissus bouclés par la chaîne ou de tissus de chenille du n° 5801 mais, étant essentiellement conçus pour le recouvrement du sol, ils peuvent aisément en être distingués, ne serait-ce que par leur solidité, par la nature plus grossière des matériaux utilisés dans leur fabrication ou la rigidité plus grande de leur plancher, qui comporte généralement une chaîne supplémentaire de fibres dures dite chaîne de rembourrage.

7) Les tapis dits Kelim ou Kilim, Schumacks ou Soumak, Karamanie et tapis similaires tissés à la main. Le Kilim (ou Kélim), encore appelé Karamanie, est obtenu selon le même mode de fabrication que les tapisseries tissées à la main, décrites dans les Notes explicatives du nº 5805, partie A. Sa texture est donc comparable à celle desdites tapisseries et on y rencontre généralement les mêmes fentes, dans le sens de la chaîne. Toutefois, en ce qui concerne le décor, le Kilim ne présente généralement pas de fleurs ni de rinceaux, mais principalement des motifs géométriques rectilignes. Bien que l'endroit puisse être distingué de l'envers, la différence entre les deux faces est si minime qu'on peut l'utiliser indifféremment des deux côtés.

Le Kilim est parfois constitué de deux longs morceaux cousus ensemble, le dessin étant réalisé de telle manière qu'on ne puisse voir l'emplacement de la couture. C'est pourquoi il n'a de bordure (venue du tissage) que le long de ses petits côtés, ou même pas du tout. Ceci n'exclut évidemment pas la présence de bordures rapportées.

Généralement la chaîne du Kilim est en laine et la trame en laine ou en coton.

Relèvent également de la présente position les articles fabriqués selon la technique du Kilim (notamment en Europe centrale) et qui présentent d'ailleurs des motifs décoratifs du même genre que ceux des Kilim légers orientaux.

Tissé comme le Kilim, le Soumak présente avec celui-ci les différences suivantes:

 dès qu'une ou deux lignes de trames formant dessin sont entièrement terminées, une trame supplémentaire est insérée sur toute la largeur de la pièce, ce qui exclut la présence de fentes dans le sens des fils de chaîne; en ce qui concerne le décor, le fond est généralement orné de trois à cinq étoiles aplaties, aux motifs multicolores, ayant l'apparence de médaillons, la bordure se compose généralement d'une large bande principale et de deux à trois bandes secondaires. L'envers présente un aspect velu dû aux brins, longs de plusieurs centimètres, subsistant après la cassure des fils de trame.

La trame du Soumak est en laine, tandis que la chaîne peut être en laine ou en coton, voire en poil de chèvre.

Parmi les tapis similaires on peut citer notamment le Sileh dont le mode de fabrication s'apparente à celui du Soumak. Le décor du Sileh présente essentiellement des motifs en S, droits ou retournés, et des motifs dérivés de figures d'animaux, répartis sur toute la surface. La chaîne et la trame du Sileh sont en laine (la chaîne est parfois en coton, mais rarement).

Les nattes et paillassons grossiers en matières à tresser relèvent du Chapitre 46.

5703. Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles (y compris le gazon), touffetés, même confectionnés

La présente position comprend les tapis et autres revêtements de sol touffetés, c'est-à-dire les produits à boucles ou à touffes obtenus sur les machines à touffeter qui insèrent, à l'aide d'un système d'aiguilles et de crochets, des fils dans un dossier préexistant (généralement un tissu ou un nontissé) formant ainsi des boucles ou, si les crochets de la machine sont doublés d'un dispositif de coupe, des touffes de fils. Les fils formant le velours sont ensuite normalement fixés par enduction de caoutchouc ou de matière plastique. Habituellement, avant que cette couche d'enduction ne soit sèche, elle est recouverte, soit par un second dossier en produits textiles tissés (jute, par exemple), soit par du caoutchouc al-véolaire.

Relève également de la présente position le gazon, qui est un revêtement de sol touffeté, en matière textile imitant l'herbe, quelle qu'en soit la couleur. Le gazon est utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur pour des terrains de sport (football, base-ball, hockey sur gazon, golf, tennis, par exemple) et d'autres applications (aménagement paysager, aéroports, par exemple). La présente position ne comprend pas les ouvrages en matières plastiques du Chapitre 39.

Relèvent également de la présente position les tapis et autres revêtements de sol en matières textiles fabriqués avec un "pistolet" à touffeter ou faits à la main.

Les produits de la présente position se distinguent des surfaces textiles touffetées du n° 5802, par exemple, par leur rigidité, leur épaisseur et leur résistance, qui les rendent aptes à être utilisés comme revêtements de sol.

5704. Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés

Cette position comprend les tapis et autres revêtements de sol, en feutre. Ce qu'il convient d'entendre ici par feutre est précisé dans la Note explicative du n° 5602.

Parmi les produits relevant de la présente position on peut citer:

- 1) Les carreaux, généralement en feutre de laine ou de poils d'animaux.
- 2) Les revêtements de sol en feutre aiguilleté, imprégnés ou recouverts généralement au dos d'une couche de caoutchouc ou de matière plastique destinée à accroître la résistance de l'ensemble ou à lui conférer des propriétés antidérapantes.

5705. Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés

Cette position comprend les tapis et revêtements de sol en matières textiles qui ne sont pas couverts d'une manière plus spécifique par les positions précédentes.

Parmi les produits repris ici on peut citer:

- 1) Les tapis constitués par une nappe de fibres textiles formant une surface veloutée qui est fixée sur un support, soit directement sur une substance adhésive qui forme le support. L'adhésion peut être réalisée à l'aide de colle, par fusion, par une combinaison de ces deux procédés ou par soudage à l'aide d'ultrasons. Les poils peuvent être collés à un seul support ou entre deux supports, ce qui permet, dans ce dernier cas, d'obtenir deux tapis par séparation.
- 2) Les tapis non tissés constitués par une nappe de fibres textiles cardées, plissées sur des cylindres cannelés de manière à former des boucles qui peuvent être fixées par un enduit épais de caoutchouc, de matière plastique, etc. jouant également le rôle de support ou collées à l'aide de liants analogues sur un tissu servant de support à l'ensemble.
- Les tapis obtenus par flocage, c'est-à-dire en implantant verticalement des fibres textiles sur un support textile enduit d'une couche de caoutchouc, de matière plastique, etc.
- 4) Les tapis de bonneterie. Ils ont généralement l'aspect de la moquette ou quelquefois de la pelleterie.

6/6 (Etat: 1.1.2022)